



Assemblée générale

Soixante-sixième session

131^e séance plénière

Lundi 17 septembre 2012, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Point 54 de l'ordre du jour (suite)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/66/428/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous nous prononcions sur la recommandation, j'informe les représentants que, pour prendre notre décision, nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), sauf notification préalable.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 6 de son rapport intitulé « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects ».

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 66/297)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom du Brésil, de l'Uruguay et de mon propre pays, l'Argentine.

Nous nous félicitons des efforts déployés par la Présidente de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), l'Ambassadrice Ogwu et par le Président du Groupe de travail plénier, l'Ambassadeur Gilles Rivard, et son équipe, qui ont facilité l'adoption du rapport de fond A/66/428/Add.1 dans lequel figurent des recommandations importantes.

Il est très important que, en dépit des difficultés que nous traversons tous, nous ayons réussi à adopter ce rapport de fond qui est un pas en avant et qui contient d'importantes recommandations sur les liens entre le maintien et la consolidation de la paix, la sécurité de nos Casques bleus et la nécessité pour les opérations de paix de disposer des ressources et des outils nécessaires pour s'acquitter de tâches de plus en plus complexes sur la protection des civils et les défis connexes. Nous ne pouvons pas perdre de vue les progrès collectifs que nous avons réalisés.

Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) est un espace fondamental où peuvent s'exprimer les pays qui fournissent des contingents, des effectifs de police et des civils aux missions de paix et aux États hôtes des opérations, les pays qui fournissent des ressources matérielles et, en fin de compte, de tous ceux qui sont associés à cette entreprise. Le Comité des 34 est le forum mondial qui reflète naturellement le partenariat mondial nécessaire au succès et aux opérations de maintien de la paix. Son importance est due à une même vision collective et aux contributions de chaque pays. Pour que ces contributions importantes soient efficaces, le Comité doit pouvoir examiner en profondeur tous les aspects relatifs aux missions de maintien de la paix, conformément à son propre mandat.

Les opérations de maintien de la paix devenant de plus en plus complexes, il est tout à fait normal que nous traitions des questions financières et administratives telles que le remboursement du coût des contingents, les problèmes de conduite et de discipline, et les questions concernant l'égalité hommes-femmes et la protection de l'enfance, entre autres. Il s'agit de problèmes structurels qui ont un impact de plus en plus important sur la vie quotidienne de nos Casques bleus.

Cette complexité explique également la difficulté à parvenir à un consensus sur les questions problématiques. Nous devons envisager ensemble des moyens de préserver la centralité du Comité des 34 et de ses recommandations sans consensir à l'existence de questions taboues, même si elles ont un impact direct sur le fonctionnement d'une mission.

Le Brésil, l'Uruguay et l'Argentine ont activement participé à la recherche du consensus, en prenant en compte les particularités des positions nationales dans un domaine qui revêt une telle importance pour nos pays. Il est fondamental que nous œuvrions ensemble pour trouver des solutions qui permettent de faire converger les points de vue dans un climat de confiance marqué par un dialogue et une ouverture renforcés. C'est pourquoi il est également décisif de ne pas perdre de vue toutes les contributions figurant dans le rapport du Comité. Aussi importantes que soient les contributions individuelles, c'est l'ensemble des recommandations qui constitue notre contribution essentielle et atteste des progrès que nos efforts conjoints ont permis d'accomplir progressivement.

À l'avenir, il sera important de renforcer cette vision commune et l'action collective et concrète qui dépassent les crises actuelles. Nos délégations continueront de poursuivre cet objectif, en œuvrant dans un climat amical au sein du Comité, dont tous les membres sont convaincus de la pertinence et ne doutent pas que nous sommes capables d'aller de l'avant, ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 54 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2011, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 19 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Les membres se souviendront également que l'Assemblée a décidé d'examiner le point 19 de l'ordre du jour directement en séance plénière, a adopté la décision 66/561, à sa 108^e séance plénière, tenue le 16 mai 2012, au titre du même point de l'ordre du jour, et a adopté la décision 66/544 B à sa 109^e séance plénière, le 21 mai. Les membres se souviendront aussi qu'au titre du point 19 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 66/288, à sa 123^e séance plénière, le 27 juillet.

Comme les membres le savent, dans une lettre datée du 13 septembre 2012, j'ai fait parvenir pour examen aux États Membres le libellé d'un projet de décision orale sur un groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*): Je suis heureuse d'avoir la possibilité de rendre compte des consultations tenues sur la constitution d'un groupe de travail sur les objectifs de développement durable. En vue de mener à bien la mission que vous m'avez confiée, Monsieur le Président, j'ai lancé un processus de consultations avec les présidents des groupes régionaux à la mi-juillet. Ce processus s'est poursuivi en août et en septembre.

Au cours de ces consultations, différentes formes de répartition des sièges entre les groupes régionaux ont été envisagées. Nous avons examiné les dispositions générales énoncées au paragraphe 248 du Document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution/66/288) et avons échangé nos vues sur la signification de l'expression « à composition non limitée » qualifiant ce groupe de travail.

Les consultations ont montré que l'attribution du même nombre de sièges aux différents groupes régionaux n'était pas un modèle qui rencontre l'agrément de tous les groupes. Nous avons donc envisagé d'autres formules. Deux exemples récents ont été évoqués au cours de nos délibérations : la mise en place du Conseil des droits de l'homme et de la Direction exécutive d'ONU-Femmes. L'analyse de la répartition des sièges dans ces organes a montré qu'une approche proportionnelle était appliquée en tenant compte de la taille des groupes régionaux. On a estimé que cela pouvait constituer un point de départ pour la constitution du groupe de travail sur les objectifs de développement durable.

Au cours des délibérations, on a constaté que l'attribution de sièges au sein des groupes régionaux serait également un exercice complexe, compte tenu du nombre d'États Membres intéressés. À cet égard, une proposition a été faite selon laquelle un tel processus pouvait être facilité si l'on considérait que « la composition non limitée » qui qualifie le groupe de travail autorisait la participation sans exclusive de tous les États Membres et leur permettait de soumettre des propositions. Les participants ont eu le sentiment qu'une telle interprétation de la décision portant création du groupe de travail était possible.

J'ai communiqué ces éléments aux présidents des groupes régionaux dans un aide-mémoire que je leur ai adressé le 17 août.

Lors de consultations avec les présidents des groupes régionaux tenues par la suite, le 5 septembre, il est clairement apparu que ni l'attribution du même nombre de sièges aux différents groupes régionaux ni une approche strictement proportionnelle ne permettraient de dégager un consensus. Compte tenu de cela, j'ai proposé d'examiner une formule de compromis, dont le point de départ serait l'attribution du même nombre de sièges assortie d'ajustements qui tiendraient compte du fait que les groupes régionaux n'ont pas tous la même taille. Les plus grands groupes se verraient attribuer un siège supplémentaire et les plus petits auraient chacun cinq sièges. Cette proposition a ensuite été soumise par écrit aux présidents des groupes régionaux pour qu'ils puissent tenir d'autres consultations.

Je considère que nous avons envisagé toutes les possibilités. Néanmoins, un groupe d'États Membres considère que d'autres consultations sont nécessaires sur la composition du groupe de travail et sur la définition du principe d'ouverture à appliquer à ce groupe de travail. Dans ce contexte, je propose d'ajourner la décision sur la constitution du groupe de travail.

Je saisis cette occasion pour remercier de leur coopération les présidents des groupes régionaux pour les mois de juillet, août et septembre, et je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que les membres de votre Bureau pour votre confiance et votre appui.

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite parvenir à un accord sur la répartition, entre les groupes régionaux, des sièges du groupe de travail à composition non limitée, créé en vertu du paragraphe 248 de l'annexe de la résolution 66/288 adoptée le 27 juillet 2012, et sur les représentants qui seront désignés par les États Membres pour y siéger au début de sa soixante-septième session?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 19 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*): Rappelons-nous du début de la présente session de l'Assemblée générale, en septembre 2011. Nous étions en pleins préparatifs de la

Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). La crise économique et financière mondiale continuait d'inverser les gains durement acquis en matière de développement et de faire des ravages sur le marché de l'emploi. La transformation du monde arabe en était à ses débuts, suscitant à la fois l'espoir et l'appréhension.

Cette année a été riche en événements - une période de transition, une période d'épreuves. La Conférence de Rio +20 a adopté un Document final solide et encourageant, qui comprend notamment un accord sur la fixation d'une série d'objectifs en matière de développement durable et de nombreux engagements concrets qui auront des effets tangibles.

L'Assemblée générale a été le lieu de discussions importantes sur l'élimination de la pauvreté et l'allègement des souffrances des plus vulnérables. Elle a tenu une réunion importante sur la sûreté et la sécurité nucléaires, ainsi que la première Réunion de haut niveau sur les maladies non transmissibles, qui sont la principale cause de décès dans le monde. L'Assemblée a mis un coup de projecteur opportun sur la médiation et la semaine dernière, avec la résolution résolution 66/291, elle a adopté un texte ambitieux sur la sécurité humaine. Lorsque le Conseil de sécurité s'est montré incapable d'agir face à la violence et à la répression en Syrie, l'Assemblée a pris l'initiative et n'a pas baissé la garde.

L'Assemblée s'est également employée à promouvoir la compréhension mutuelle et une culture de paix à travers le monde, notamment par l'intermédiaire de l'Alliance des civilisations. Les événements inquiétants de ces derniers jours le montrent clairement, cet objectif doit rester une priorité. Les réalisations de la soixante-sixième session ont été nombreuses, et elle a démontré une fois de plus le rôle inestimable de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant de l'Organisation.

Je tiens à remercier S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour son leadership et son engagement résolu en tant que Président de cette auguste assemblée, tout au long de cette période riche en événements dramatiques et en défis complexes. Sa vaste expérience diplomatique lui a été des plus utiles. Il a guidé l'Assemblée avec compétence et sensibilité et est allé à la rencontre des partenaires de la société civile, des cercles universitaires, du milieu des affaires et du monde de la philanthropie. Nos relations de travail ont été très productives. Ensemble, nous avons traité de nombreux problèmes urgents et ensemble, nous nous sommes rendus en Libye et en Somalie. Je le remercie pour son amitié et sa collaboration.

Dans son premier discours à l'Assemblée en sa qualité de Président, l'Ambassadeur Al-Nasser avait souligné que « nous étions en pleine mutation » et que la soixante-sixième session nous offrait la possibilité de « définir notre rôle en ce moment décisif de notre histoire » (A/66/PV .1). Il a contribué à relever ce défi.

Bien sûr, nous sommes toujours en pleine mutation. Nous avons beaucoup à faire. Nous devons aller de l'avant pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'échéance convenue de 2015. Nous devons définir un programme de développement audacieux et mobilisateur pour la période d'après-2015. Nous devons perfectionner tous nos outils au service de la paix et des droits de l'homme. Nous devons renforcer cette Organisation - son efficacité, sa représentativité - pour nous adapter à une époque de restrictions budgétaires et répondre aux fortes attentes des peuples du monde.

Je remercie l'Assemblée générale du rôle qu'elle a joué pendant la soixante-sixième session.

Monsieur le Président, pendant votre mandat en tant que Président de l'Assemblée générale, l'Assemblée a également institué une nouvelle journée spéciale dans le calendrier des Nations Unies : la Journée internationale de bonheur. Espérons que grâce à notre travail, y compris au cours de la nouvelle session qui débutera demain, nous pourrions transformer cette aspiration en réalité.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je remercie tous les participants qui se sont joints à nous aujourd'hui à l'occasion de cette séance de clôture de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. De fait, cette session aura été remarquable et mémorable. Les événements de l'année écoulée marquent un moment de l'histoire qui restera gravé dans nos mémoires pendant de longues décennies. Au cours de cette année, les effets de la crise financière et économique mondiale ont mis à rude épreuve la communauté internationale. De graves conflits ont éclaté, mais il y a eu également un renouveau d'espoir avec plusieurs pays passant d'une situation de conflit à la paix. Les populations à travers le monde ont continué de réclamer la liberté, la dignité, la paix et la justice.

Je suis fier de dire que, face à ces défis et à ces possibilités qui se sont présentés, l'Assemblée générale a tenu bon et s'est montrée dynamique et apte à s'adapter. De nouveaux partenariats ont été formés, des engagements politiques ont été renouvelés, et le consensus, l'action et les résultats sont devenus la norme. Ce fut pour moi un grand honneur et une grande fierté de guider les Membres des

Nations Unies en ce moment critique de l'histoire. Ce fut pour moi un privilège de collaborer avec tous les représentants en ma qualité de Président de l'Assemblée générale à la présente session. Je les remercie très sincèrement de leur collaboration et de leur appui, ainsi que de leur attachement infailible à la mission de l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais tout particulièrement mentionner mes excellentes relations de travail et ma grande amitié avec le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon. Déterminés à renforcer la cohérence des efforts de l'Organisation des Nations Unies, le Secrétaire général et moi-même avons travaillé en étroite collaboration tout au long de l'année. Ce fut pour moi un grand privilège de collaborer avec M. Ban, qui est un vrai meneur d'hommes - dévoué, sincère et opiniâtre dans sa quête d'un monde meilleur.

Nous n'aurions pas obtenu les résultats que nous avons obtenus au cours de cette soixante-sixième session de l'Assemblée générale sans l'appui extraordinaire et sans réserve de l'État du Qatar. C'est pourquoi je tiens à exprimer notre gratitude toute particulière à S. A. Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Emir de l'État du Qatar ; à S. A. Cheikh Tamim bin Hamad Al-Thani, Prince héritier de l'État du Qatar, et à S. E. Cheikh Hamad bin Jassim bin Jabr Al-Thani, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'État du Qatar. Leur appui et leur dévouement sans limites à l'Organisation des Nations Unies nous ont beaucoup aidés à servir les Nations Unies et le monde.

Au moment où la soixante-sixième session de l'Assemblée générale touche à sa fin, je voudrais revenir sur ce que j'estime être nos principales réalisations au cours de la session. Pour commencer, il ne fait aucun doute que nous vivons un moment extraordinaire de l'histoire du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Désormais, notre attention à cette région va au-delà du conflit israélo-arabe et porte également sur les événements du Printemps arabe et les moyens d'accompagner les aspirations légitimes au changement démocratique que nourrissent les citoyens de la plupart de ces pays.

Les revendications légitimes de liberté, de dignité et de justice sociale des peuples de la région continuent à se faire entendre aujourd'hui dans cette partie du monde. Reconnaissant que ces demandes sont conformes aux buts et principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes internationales en matière de droits de l'homme, l'ONU a été et restera à l'avant-garde des efforts internationaux pour défendre nos valeurs communes et encourager ces changements légitimes, tout en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de chaque pays.

La question de Palestine occupe une place particulièrement centrale depuis le début de la présente session. Nous avons été témoins d'un événement historique, ici, à New York, lorsque le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a présenté au Secrétaire général, le 23 septembre 2011, la demande d'admission des Palestiniens à l'Organisation des Nations Unies. J'ai eu l'honneur de traiter, avec le Secrétaire général, la première demande d'admission de la Palestine. Bien qu'il n'ait pas été possible d'accueillir la Palestine en tant que nouveau Membre de notre Organisation durant mon mandat, je continue d'espérer que ce sera le cas à l'avenir. Je pense que les membres de l'Assemblée générale doivent continuer de travailler ensemble à la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

S'agissant de la Libye, l'Assemblée générale a pris la décision historique de rétablir les droits des nouvelles autorités libyennes tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil des droits de l'homme. Elle a joué un rôle clef dans l'admission et l'adoption des pouvoirs des véritables représentants du peuple libyen. Le 1^{er} novembre 2011, j'ai également effectué une visite conjointe en Libye avec le Secrétaire général afin de manifester l'appui de l'ONU aux Libyens au moment où ils s'engageaient sur la voie indispensable de la réconciliation, de la reconstruction et de la démocratie.

L'Assemblée générale a également exprimé sa préoccupation face à la crise qui se poursuit en Syrie. En ce faisant, elle s'est acquittée de sa responsabilité institutionnelle concernant la paix et la sécurité internationales alors que le Conseil de sécurité s'est retrouvé dans l'impasse. En décembre 2011, l'Assemblée générale a adopté une résolution dans laquelle elle condamne la poursuite des violations graves et systématiques des droits de l'homme commises par les autorités syriennes. En février, elle a adopté la résolution 66/253 A, qui a débouché sur la nomination de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En août, l'Assemblée a tenu opportunément une nouvelle séance sur la Syrie (voir A/66/PV.124), durant laquelle les États Membres ont adopté la résolution 66/253 B, qui vise à mettre un terme à la crise. J'ai par ailleurs organisé plusieurs séances officielles et officieuses de l'Assemblée générale pour que les États Membres puissent être informés, entendre les vues des principaux acteurs de l'ONU et exprimer leurs positions nationales. Selon moi, l'Assemblée générale a un rôle crucial à jouer pour veiller à ce que la violence en Syrie prenne fin rapidement.

Les membres se souviendront qu'au début de la soixante-sixième session, j'avais défini quatre piliers principaux sur lesquels j'ai décidé d'axer l'attention de l'Assemblée générale. Je suis très heureux que des progrès fondamentaux aient été accomplis dans chacun de ces domaines. Le premier pilier était le règlement pacifique des différends. Cette année s'est avérée extrêmement importante en ce qui concerne le rôle de la médiation dans le règlement des différends. L'Assemblée a permis d'organiser de longs débats et donné une nouvelle impulsion à la médiation. À commencer par le débat général de septembre, un grand nombre de réunions, de conférences et de séminaires ont été organisés tout au long de l'année ici, à l'ONU, et en-dehors de New York. Ces délibérations ont débouché sur la tenue en mai de la réunion informelle de haut niveau de l'Assemblée générale.

Je suis heureux de voir que des délibérations concrètes ont déjà eu lieu et que des mesures concrètes ont par la suite été mises en place pour matérialiser les idées nées de ces délibérations. L'adoption pas plus tard que la semaine dernière de la résolution de suivi 66/291 sur la médiation reflète la volonté des membres de se pencher activement sur cette question. Il est également encourageant de voir que le prochain Président, S. E. M. Vuk Jeremić, a proposé « Le règlement des différends par des moyens pacifiques » comme thème du prochain débat général.

J'ai toujours considéré que le dialogue des civilisations représentait un moyen complémentaire de prévention et de règlement pacifique des conflits. Voilà pourquoi, durant la présente session, nous avons mis un accent particulier sur l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies. Elle pourrait jouer un rôle crucial, notamment en tentant de régler les différends liés à des différences culturelles ou religieuses. Je vois, à cet égard, des possibilités d'aller plus loin. L'Alliance doit également être renforcée afin de pouvoir s'acquitter efficacement de sa noble mission. Je vais personnellement investir du temps et de l'énergie pour appuyer cette vision à l'avenir.

Je saisis à présent l'occasion qui m'est donnée d'affirmer que les événements tristes et tragiques qui se sont produits dans tout le Moyen-Orient au cours de la semaine écoulée rappellent cruellement qu'il est urgent de cultiver et de promouvoir la tolérance, le respect mutuel et le dialogue entre les civilisations. Nous devons respecter les différences de chacun et veiller au respect du droit qu'a chacun de pratiquer librement sa religion. Je déplore et condamne tout acte qui s'apparente à de la diffamation de religions ou à de l'incitation à la haine et à la xénophobie. Il convient également de rappeler que la violence n'est en aucun cas une

solution, et j'ai fermement condamné les attaques qui ont visé des consulats et des ambassades, en particulier lorsque du personnel diplomatique et des citoyens ordinaires ont été tués ou blessés.

J'implore les citoyens du monde entier d'ouvrir leurs cœurs et leurs esprits et de célébrer les valeurs communes qui nous unissent au sein de la famille humaine. De fait, au cours de la semaine écoulée, ma présidence a organisé le tout premier Forum de haut niveau pour une culture de paix, qui a duré une journée. Avec la participation d'un large éventail d'acteurs, en particulier des représentants de la société civile, cette manifestation a ancré en chacun la détermination de poursuivre ses efforts en vue de mettre en œuvre le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Inspiré par l'enthousiasme général, j'ai proposé que ce Forum de haut niveau devienne un événement annuel, qui aura lieu chaque année le 13 septembre, date à laquelle l'Assemblée générale a adopté par consensus en 1999 la Déclaration et le Programme d'action de l'ONU (résolution 53/243).

Le deuxième pilier que j'ai retenu pour la soixante-sixième session était la réforme et la revitalisation de l'ONU. Les Membres de l'ONU, reconnaissant que l'Organisation devait s'adapter aux réalités mondiales du XXI^e siècle pour s'acquitter de son mandat, se sont efforcés durant la présente session de revitaliser l'Assemblée générale. Je me suis employé tout au long de l'année à appuyer les efforts des deux facilitateurs des négociations sur la revitalisation de l'Assemblée générale, l'objectif étant de dégager un consensus parmi les États Membres.

À la présente session, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a abordé un grand nombre de sujets importants. Ces délibérations ont débouché sur un large consensus concernant l'importance que revêt la revitalisation de l'Assemblée générale et la nécessité qu'elle devienne d'urgence un organe véritablement viable. Durant toute la session, j'ai souligné que l'examen de cette question exigeait d'urgence une démarche équilibrée prenant en compte à la fois la nécessité d'appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et les autres initiatives administratives visant à améliorer son efficacité.

Je prends également note du rôle de plus en plus actif que jouent le Président de l'Assemblée générale et son Bureau, comme le souligne la résolution 66/294 sur la revitalisation de l'Assemblée générale, qui a été adoptée récemment, et de la demande présentée par les États Membres afin que le Secrétaire général soumette, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, des propositions tendant à revoir les crédits accordés au

Bureau du Président de l'Assemblée générale. Ceci est très satisfaisant.

Je tiens à souligner que le rôle de l'Assemblée générale ne saurait en aucun cas être perçu comme un moyen de se substituer au mandat des autres organes principaux de l'ONU.

Au contraire, l'Assemblée générale offre à la communauté internationale une option complémentaire et viable pour agir en cas de blocage. Comme je l'ai dit, cette fonction a été mise en pratique au cours de la présente session sur la question de la Syrie.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, j'étais parfaitement conscient de la nécessité de renforcer la confiance dans ce processus. C'est pourquoi j'ai immédiatement reconduit l'Ambassadeur Zahir Tanin à la tête des négociations intergouvernementales. Mon intention a toujours été de parvenir à une solution qui recueille l'adhésion la plus large possible parmi l'ensemble des Membres.

Je me félicite de ce que le huitième cycle de négociations intergouvernementales ait eu lieu sous ma présidence. L'enthousiasme était palpable au cours de ce cycle de négociations. De nombreux États Membres se sont inscrits dans une nouvelle dynamique et ont fait montre de davantage de franchise, d'une plus grande volonté de dialoguer et d'un engagement accru. Maintenant, il appartient aux États Membres de continuer de faire fond sur les progrès réalisés jusqu'ici et d'agir en vue de cristalliser les points de convergence.

Le troisième axe que j'avais défini pour cette session était l'amélioration de la prévention et de la réaction face aux catastrophes. Au début de la session, je m'étais déclaré vivement inquiet par la crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique. Au mois de décembre, j'ai effectué une visite officielle en Somalie conjointement avec le Secrétaire général. Nous avons tous les deux estimé qu'il était très important de se rendre dans ce pays pour montrer que l'Organisation des Nations Unies et les États Membres restaient aux côtés des Somaliens dans leur marche vers un avenir meilleur. En tant que Président de l'Assemblée générale, je me suis engagé devant le Gouvernement et le peuple somaliens à les aider à parvenir à un avenir meilleur, plus sûr et plus prospère.

En avril, l'Assemblée générale a tenu un débat thématique informel sur la réduction des risques de catastrophe. Cet événement a clairement montré qu'il existe une dynamique internationale sans précédent en faveur de la réduction des risques de catastrophe. Les participants ont souligné la nécessité d'intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le prochain cadre du développement

durable. Je suis ravi de constater que les résultats du débat thématique ont servi aux États Membres pour rédiger le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Ces discussions ont aussi été l'occasion pour nous d'entendre que la lutte contre les risques de catastrophe nécessitait une participation multiforme de toutes les parties prenantes, y compris du secteur privé et de la société civile. L'intégration des volets humanitaire et du développement afin d'accroître la résilience au niveau local et d'atténuer les risques de catastrophe est aussi une composante essentielle d'un cadre global de réduction des catastrophes.

Dans l'ensemble, il est apparu clairement que la communauté internationale devait être mieux équipée pour réagir aux catastrophes naturelles et anthropiques. Je voudrais souligner ici la portée de la résolution sur le renforcement de l'efficacité et de la coordination de l'utilisation de moyens militaires et de protection civile en cas d'intervention face à une catastrophe naturelle (résolution 65/307), adoptée par l'Assemblée à la précédente session. J'encourage les États Membres à développer ce concept.

Le quatrième et dernier axe de mon mandat était le développement durable et la prospérité mondiale. Ce fut bien sûr une année marquante pour le développement durable. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable restera dans l'histoire comme le moment où la communauté internationale a renouvelé sa détermination politique et son engagement à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels nous sommes confrontés, et qui sont tous liés entre eux.

La mise en œuvre du document final de Rio+20 nécessitera un engagement politique au plus haut niveau. Je tiens à souligner l'importance de mettre en place des moyens efficaces de mise en œuvre et de transfert de technologie, et d'associer l'ensemble des partenaires, de la société civile et du secteur privé à ce processus.

Entre autres moments forts, Rio+20 a marqué le lancement d'un processus intergouvernemental pour définir des objectifs de développement durable pour après 2015. Le rôle de l'Assemblée générale est crucial dans cette entreprise. Comme le demandait le document final de la Conférence de Rio, j'ai nommé l'Ambassadrice Ribeiro Viotti du Brésil pour faciliter le processus de mise sur pied d'un groupe de travail à composition non limitée en vue de définir des objectifs de développement durable. Je forme une nouvelle fois le vœu de voir tous les Membres lui apporter leur soutien dans cette tâche importante et faire preuve de souplesse et d'esprit de compromis dans ce processus.

En ce qui concerne l'économie mondiale, notre principal objectif a été d'aider à renforcer la gouvernance de l'économie mondiale. Donner à l'Assemblée générale la possibilité d'intervenir sur les questions économiques n'était pas pour nous une fin en soi, mais découlait plutôt de notre profonde conviction que l'Assemblée a un rôle central à jouer dans la gouvernance mondiale. Forger un consensus politique légitime est ce que l'Assemblée générale fait de mieux, et c'est précisément ce dont la gouvernance mondiale a besoin aujourd'hui. Pendant le débat thématique de haut niveau sur l'état de l'économie mondiale, les dirigeants du monde entier ont souligné qu'en l'absence d'une réponse collective et d'un fort leadership de notre part, l'économie mondiale continuerait de se heurter à de sérieux obstacles.

Tout au long de cette session, j'ai rappelé à la communauté internationale que repenser notre approche traditionnelle du développement suppose également de repenser et de réformer certains de nos organismes et organes intergouvernementaux. J'ai coorganisé une série de séminaires en trois parties sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cet examen est un exercice opportun qui permet une réflexion prospective sur le repositionnement stratégique à long terme des entités du système des Nations Unies qui s'occupent du développement sur l'échiquier du développement. J'insiste sur l'importance du projet de résolution relatif à l'examen quadriennal qui sera adopté cet automne, puisque ce texte influera directement sur les activités quotidiennes du système des Nations Unies et sur les plans stratégiques de la trentaines d'entités du système des Nations Unies qui s'occupent du développement.

Outre les quatre axes que j'avais définis, l'Assemblée a bien évidemment abordé de nombreux autres sujets importants. Je ne mentionnerai ici que quelques-unes des autres réalisations de l'Assemblée.

Les questions du désarmement et de la sécurité internationale sont restées en bonne place sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale tout au long de la session. Au cours de mes discussions avec les États Membres, je les ai tous appelés à maintenir une ligne de conduite constructive et tournée vers l'avenir, et dans toute la mesure possible à rechercher le consensus.

J'ai également fait part de mon inquiétude devant l'état actuel du mécanisme de désarmement, notamment lorsque je me suis rendu à la Conférence du désarmement à Genève. Bien qu'au cours de cette session, les États Membres aient progressé sur presque toute l'étendue des questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission, des efforts et une souplesse accrus sont nécessaires de la part de toutes les

parties concernées pour que les négociations multilatérales sur le désarmement avancent.

Pendant les préparatifs de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération, conformément au Traité lui-même et aux plans d'action adoptés en 2010, sera cruciale pour garantir le succès de la Conférence. À ce propos, il sera tout aussi important de réaliser des progrès véritables à la Conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et leurs vecteurs au Moyen-Orient. Je sais qu'un travail préparatoire sérieux a été effectué, et j'espère que la Conférence aura bien lieu et verra la participation de tous les États de la région concernée.

S'agissant du maintien de la paix, j'ai exprimé, à l'occasion des échanges approfondis que j'ai eus avec eux, ma gratitude aux États Membres pour leur dévouement et leur persévérance afin que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de son mandat. On ne saurait trop souligner l'importance accordée par tous les États Membres aux problèmes afférents au maintien de la paix, dans la mesure où les décisions sur le financement, l'élaboration des politiques et lignes directrices et l'examen de la mise en œuvre relèvent de l'autorité de l'Assemblée générale et de ses 193 États Membres. C'est un aspect qui est, et sera toujours, essentiel dans l'affirmation de la légitimité des actions de l'Assemblée.

La sûreté et la sécurité de nos forces de maintien de la paix ont figuré à diverses reprises à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée générale et les États Membres doivent continuer de travailler en étroite collaboration avec les pays qui accueillent une mission de maintien de la paix, car ceux-ci ont la responsabilité première d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix présent sur leur territoire respectif. J'ai également souligné l'importance d'un partenariat mondial renforcé entre toutes les parties prenantes dans le cadre des opérations de maintien de la paix, en particulier entre les pays hôtes, les pays fournissant des contingents, les organisations régionales et le personnel de l'ONU. Les États Membres doivent continuer d'instaurer ce partenariat et de maximiser l'utilisation des moyens nationaux, tout en fournissant une aide internationale rapide et efficace.

Le processus intergouvernemental sur la réforme des organes conventionnels des droits de l'homme a progressé pendant cette session. L'indépendance des organes conventionnels en matière de protection et de promotion des droits de l'homme doit rester la pièce maîtresse de cet effort de réforme.

Le 24 septembre, l'Assemblée générale organisera sa première réunion de haut niveau sur l'état de droit. Cette réunion a suscité un vif intérêt parmi les États Membres et la société civile, ce qui démontre l'importance qu'elle revêt dans nos sociétés et dans les affaires internationales. Les préparatifs du document final et les autres modalités nécessaires ont été une priorité pendant la présente session afin que la réunion de haut niveau, qui se tiendra durant la soixante-septième session toute proche, soit un succès et donne des résultats.

Sous ma présidence, l'Assemblée générale a organisé en juin un débat thématique sur le thème « Le danger que la drogue et le crime représentent pour le développement ». Le résumé des débats sera communiqué au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, prévu à Doha en 2015.

Le troisième examen plénier sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui a eu lieu en juin (voir A/66/PV.120) a abouti à l'adoption par consensus de la résolution 66/282. Le séminaire sur la lutte contre le terrorisme que j'ai organisé en amont de l'examen plénier a donné à diverses parties prenantes une occasion précieuse de dialoguer sur cette question cruciale, qui nous touche tous.

Pour ce qui est des questions relatives à la santé, nous avons organisé en septembre 2011 la première Réunion de haut niveau sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Il s'agissait-là d'une réunion historique, où les maladies non transmissibles se sont vues donner la priorité qu'elles méritent dans les objectifs de développement mondiaux. Un mandat a été établi et des responsabilités claires ont été définies. Le travail sur la mise en œuvre a commencé cette année, et tout au long de la session, j'ai encouragé les États Membres à envisager d'élargir la définition des maladies non transmissibles pour y inclure des maladies toutes aussi importantes, telles celles liées à la santé mentale.

En ce qui concerne la question fondamentale du budget, l'Assemblée a, au cours de cette session, adopté par consensus le budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, qui se chiffre à 5 152 milliards de dollars (résolution 66/263). Elle a de plus approuvé par consensus le financement de 16 missions de maintien de la paix de l'ONU, pour un total de 7 234 milliards de dollars (résolution 66/265). Plusieurs résolutions importantes ont été adoptées sans vote sur des questions cruciales relatives aux politiques générales, à l'administration et au financement en vue de garantir le bon fonctionnement de l'ONU.

En ma qualité de Président, j'ai organisé une séance de remue-méninges sur la Cinquième Commission, suivi d'une retraite, afin de lancer un débat informel sur la nécessité de longue date d'examiner les méthodes de travail internes de la Cinquième Commission. Les vues exprimées par les États Membres présentent de nombreux points de convergence. Ces deux initiatives ont permis de renforcer les relations de confiance mutuelle et de bonne foi entre tous les acteurs. Je pense que de telles discussions, dans un cadre officieux ou non, doivent se poursuivre au cours des sessions à venir, non seulement pour faire le point mais aussi pour renforcer la confiance, ce qui est important pour rationaliser et optimiser les débats de la Cinquième Commission et faire en sorte que les travaux de l'Assemblée soient plus efficaces. Je souhaite plein succès à la soixante-septième session pour son examen de la question du barème des quote-parts.

Je voudrais dire un mot sur nos partenaires. J'avais affirmé dès le début de la session ma volonté d'établir un partenariat mondial véritablement uni, autrement dit un partenariat tant au sein qu'en dehors des Nations Unies. Je suis intimement convaincu que la société civile a un rôle important à jouer pour parvenir au développement durable pour tous, à la paix, à la sécurité et au respect des droits de l'homme, et pour garantir l'appui de l'opinion publique aux activités de l'ONU. Je me félicite d'avoir pu, au cours de cette session, dialoguer avec de nombreux représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) sur la plupart des thèmes et des débats. Les représentants de la société civile et de la communauté des ONG ont joué un rôle de premier plan pour garantir le succès de la très belle manifestation que nous avons organisée dans cette salle, en février, pour marquer la Semaine mondiale de l'harmonie interconfessionnelle. Leur participation s'est toujours avérée constructive et utile. J'ai veillé, pendant cette session, à avoir la possibilité de rencontrer la société civile. Mais, je tiens à signaler que les capacités du Bureau du Président en matière de relations avec la société civile doivent être renforcées afin de garantir la continuité et un appui suffisant à cette fonction de plus en plus importante.

Dès le début de mon mandat, j'ai promis que cette session serait réussie. Ensemble, avec l'équipe remarquable qui a constitué mon cabinet, une équipe à l'image de la diversité de l'Assemblée, nous avons travaillé d'arrache-pied et j'espère que nous avons satisfait les attentes des membres. Je tiens à saluer publiquement l'appui inestimable que j'ai reçu de cette brillante équipe et le rôle extraordinaire joué par deux des plus talentueux diplomates du Qatar, à savoir mon chef de cabinet, l'Ambassadeur Mutlaq Al-Qahtani, et mon chef de cabinet adjoint, l'Ambassadeur Tariq Al-Ansari.

Ils sont tous deux un formidable atout pour leur pays et pour l'Organisation.

Je tiens à exprimer également ma profonde reconnaissance aux collègues de l'ONU pour leur très grand professionnalisme et la diligence avec laquelle, quelles que soient les circonstances, ils ont œuvré au bon déroulement et au succès de cette session. Ils travaillent consciencieusement et avec discrétion, souvent en coulisses, pour la réussite de l'Assemblée et le bien de l'humanité. Je remercie, en particulier, le personnel du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui a travaillé sans relâche et a gagné ma reconnaissance éternelle. J'adresse des remerciements particuliers aux interprètes, au personnel de sécurité et au personnel du protocole pour leur travail inlassable. Je tiens aussi à dire toute ma gratitude au personnel du Département de l'information pour son appui précieux. Mes remerciements vont par ailleurs à toutes les personnes qui nous ont aidés et soutenus pendant cette session.

Je remercie également mon cher ami, S. E. l'Ambassadeur Cheikh Meshal Hamad M.J. Al-Thani, notre représentant à l'ONU, ainsi que la Mission permanente du Qatar de leur soutien.

Nous avons travaillé en équipe. Les délégations et les représentants des États Membres m'ont énormément guidé et soutenu pendant la présente session de l'Assemblée générale. Je suis très honoré de leur rendre hommage pour tout ce que nous avons accompli ensemble à la soixante-sixième session.

Pour terminer, et me tournant vers l'avenir, je constate que la nécessité d'une Organisation des Nations Unies véritablement universelle et légitime devient absolue. Il s'agit en effet de la seule organisation au monde à être dotée d'un mandat mondial si vaste, et la seule à avoir le potentiel

et la responsabilité d'instaurer la paix et la prospérité pour tous. Je suis intimement convaincu que l'enceinte que constitue l'Organisation des Nations Unies – un lieu de dialogue entre les civilisations, de paix et d'expression d'une voix universelle – demeurera la meilleure pour le monde. Je suis certain que l'Organisation des Nations Unies continuera d'être pour l'humanité la meilleure des tribunes pour un monde de paix, de sécurité et de prospérité pour tous. J'espère bien continuer à coopérer avec les membres pour œuvrer à la réalisation de ce monde. Je remercie vivement tous les membres pour leur soutien.

Point 2 de l'ordre du jour (suite)

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous parvenons maintenant au terme de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale. J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Clôture de la soixante-sixième session

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, j'invite à la tribune le Président élu de l'Assemblée générale pour la soixante-septième session, S. E. M. Vuk Jeremić, afin de lui remettre le marteau.

Je déclare close la soixante-sixième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 30.